



# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA, jeudi, 13 février 1902

La Chambre se réunit ;

PRIÈRES.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre s'y rend en conséquence ; et de retour,—

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l' "Acte des Elections Fédérales Contestées," des certificats et rapports concernant les élections,—

Pour le district électoral de la division ouest du comté de Durham ;

Pour le district électoral de York, N.-B. ; et

Pour le district électoral de Lisgar ;

Et les dits certificats et rapports sont lus, comme suit :—

## ELECTION CONTESTEE DE LA DIVISION OUEST DE DURHAM.

*Dans la Haute Cour de Justice pour Ontario.*

### ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Durham-Ouest, tenue le 31ème jour d'octobre, A.D. 1900, et le 7ème jour de novembre, A.D. 1900,

Entre

CHARLES BURNHAM,

*Pétitionnaire ;*

et

CHARLES JONAS THORNTON et

THOMAS BINGHAM,

*Défendeurs.*

Le dix-septième jour de juin, A. D., 1901.

A l'honorable Orateur

de la Chambre des Communes du Canada.

Nous, l'honorable William Glenholme Falconbridge, Juge en chef du Banc du Roi de la province d'Ontario, et l'honorable William Purvis Rochfort Street, l'un des juges de la dite cour, certifions par les présentes que le pétitionnaire, Charles Burnham,